

Le Ministère de l'Education Nationale a récemment annoncé un nouveau plan de soutien en direction de l'éducation prioritaire. Cet après-midi, Hervé Féron a interrogé le Ministre afin de connaître les actions qui seront menées dans les établissements concernés, rappelant la nécessité de redéfinir le périmètre de l'éducation prioritaire afin d'affecter davantage de moyens pour les élèves les plus fragiles.

[Question au Gouvernement d'Hervé Féron sur l... par herveferon](#)

Retranscrit de l'intervention :

Ma question s'adresse à Monsieur le Ministre de l'Education nationale.

Le nombre des établissements concernés par la politique d'éducation prioritaire n'a pratiquement fait qu'augmenter dans l'ensemble depuis l'instauration des « zones prioritaires » au début des années 80 ; et certains établissements scolaires ont vu leur situation se dégrader de manière préoccupante. Cette situation a été aggravée par la dernière majorité qui considérait l'éducation comme un fardeau financier et non un investissement pour l'avenir. La dernière étude Pisa a, en effet, confirmé que, depuis 10 ans, les écarts de niveau entre élèves se sont creusés, et le poids des inégalités sociales sur la réussite scolaire s'est alourdi.

Nous nous félicitons donc, Monsieur le Ministre, de la mise en œuvre d'un nouveau plan de l'éducation prioritaire.

Cette dernière a pour objectif de rétablir l'égalité des chances entre les élèves en renforçant l'action éducative là où les conditions sociales, économiques et culturelles constituent un obstacle à la réussite scolaire. Elle vise à faire acquérir aux élèves concernés les connaissances et les compétences du socle commun, en personnalisant les parcours, en individualisant les aides, et à insuffler dynamisme et esprit de réussite aux établissements.

Vous l'avez dit Monsieur le Ministre, l'éducation prioritaire concerne aujourd'hui 20% des enfants de France. La qualité des actions éducatives qui ciblent ces enfants va de pair avec la mise en cohérence du travail des différents intervenants, avec la concertation pédagogique et l'accompagnement des personnels de ces dispositifs.

Pour répondre aux préoccupations des personnels et des familles, pouvez-vous nous dire quelles sont les orientations du ministère pour ce plan et les critères autres que sociaux et économiques sur lesquels vous allez vous fonder pour établir une sélection des établissements et quels en seront les conséquences pour les personnels concernés ? Car la question qui est posée est bien aussi celle des moyens mis en œuvre.

Aujourd'hui notre société a évolué. Il reste beaucoup à faire, notamment en matière d'égalité

des chances et de prévention de l'échec scolaire. L'importante paupérisation des zones qui étaient déjà défavorisées il y a quelques années nous montre qu'il est urgent de redessiner les contours de cette politique de l'éducation prioritaire afin de l'adapter aux réalités actuelles, afin de recentrer les moyens au profit des élèves les plus en difficultés.